

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE -WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

MAÎTRE D'OUVRAGE / AUTORITÉ CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AUPRES DE LA COMMUNE D'ESSE

DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2025 DU 31 JANVIER 2025
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA
COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU
ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BIP-MINDEVEL

EXERCICE : 2025

MONTANT PRÉVISIONNEL : 10 000 000 (Dix millions) FCFA

IMPUTATION :

2025

SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE COTATION	03
PIECE N° I - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	13
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA COTATION	15
PIECE N° III – PROJET DE LETTRE COMMANDE.....	20
PIECE N° IV – CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	30
PIECE N° V – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	32
PIECE N° VI - MODELES DE PIECES.....	34
PIECE N° VII – LISTE DES BANQUES.....	38
PIECE N° VIII – GRILLE D'EVALUATION.....	41

PIECE N° 0

AVIS DE COTATION



AVIS DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2025 DU 31 JANVIER 2025

Lancée en Procédure d'Urgence

POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

1- OBJET DE LA COTATION :

Le Maire de la Commune d'ESSE, lance en procédure d'urgence, **L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE**, dont les caractéristiques se trouvent dans ce Dossier de Cotation.

2- DESCRIPTION DE LA PRESTATION:

La prestation comprend :

Série	Désignation	N. Réf
A0103408	VIBRATORY ROAD ROLLER OU EQUIVALENT	RWYL41

NB : Cette prestation comprend des opérations dont la liste n'est pas exhaustive.

3- DELAIS DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maire de la Commune D'Esse, Maitre d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent avis de cotation de Soixante (60) jours calendaires.

4- ALLOTISSEMENT

Le dossier de cotation est constitué d'un et unique lot dont le coût prévisionnel est estimé ainsi qu'il suit:

N°	Départ.	Arr.	Désignation	Montant en F CFA	Imputation
1	AFAMBA ET MEFOU	ESSE	ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE	10 000 000	

5- COUT PREVISIONNEL

Les prestations objet du présent avis de cotation est de **Dix millions (10 000 000) de Francs CFA**.

6- FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Avis de cotation sont financés par le BIP – MINDDEVEL de l'exercice 2025.
Imputation :

7- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent avis de cotation est réservée aux entreprises de droits Camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

8- CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administrative, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DC, un montant de 2% du cout prévisionnel du marché toute taxe comprise soit **Deux cent mille (200 000) Francs CFA**

Cette caution sera délivrée conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024.

Valable pendant trente (30) jours au – delà de la date originale de validité des offres. **Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de publication des résultats.**

9- CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Esse auprès du Chef Service de la **SIGAMP** dès publication du présent avis.

10- ACQUISITION DU DOSSIER

Le Dossier de Cotation peut être obtenu dès publication du présent avis, **auprès du Chef Service de la Structure Interne de Gestion des Marches Publics de la Mairie d'ESSE**, contre présentation d'une quittance de versement de **Trente-cinq mille (35 000) francs CFA**, délivrée par la Recette municipale d'ESSE, représentant les frais d'achat du dossier, non remboursables.

11- REMISES DES OFFRES

Les offres par lot rédigées en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** (dont un original et six copies marquées comme tels), seront déposées auprès du **Chef Service de la Structure Interne de Gestion des Marches Publics de la Mairie d'ESSE**, au plus tard le **04 MARS 2025 à 11 heures** précises et devront porter la mention :

AVIS DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2025 DU 31 JANVIER 2025

Lancée en Procédure d'Urgence

**POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU
ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).

12- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres (administratives, techniques et financières) sont contenues dans un document unique placé dans une enveloppe et remises sous pli scellé. Les autres pièces Administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative et datant de moins de trois mois, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis de cotation.

Le dossier Administratif devra comporter les pièces suivantes:

1. La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;
2. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;
3. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
4. Une quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de **Trente cinq mille (35 000) francs CFA** non remboursable;

5. Les cautions de soumission (suivant modèle joint) d'un montant **de Deux cent mille (200 000) Francs CFA, pour l'Acquisition d'un vibrateur Mobil dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre** d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;
6. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation(ARMP);
7. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;
8. une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent;
9. Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité ;
10. Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;
11. Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;

L'Offre Technique et Financière devra comporter entre autres les devis descriptif, quantitatif et estimatif remplis conformément aux modèles prévus dans le présent dossier de cotation.

Ces offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (**HTVA**) et toutes taxes comprises (**TTC**) et accompagnées de la lettre de soumission timbrée et signée.

13- OUVERTURES DES PLIS

L'ouverture des offres aura lieu, **04 MARS 2025 à 12 Heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse, dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville sise à la Mairie d'ESSE. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée.

14- DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cette demande de cotation, le délai de réponse est fixé à **VINGT (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de cotation.

15- CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Principaux critères éliminatoires.

- Absence de caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative 48 h après la date d'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Omission, dans l'Offre financière, d'un sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- Dossier financier incomplet ;
- Non-respect d'au moins de 70% de critères essentiels ;
- Non acceptation des conditions du marché (absence du CCAP et CCTP paraphé sur toutes les pages, daté et signé à la dernière page.

15.2 Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- Le certificat d'origine du matériel proposé ;

- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

16. ATTRIBUTION

Sous réserve du respect des conditions de conformité des offres, (a) l'attribution de la présente Lettre Commande, de fourniture et de services quantitatifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté l'offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

17- SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE

A l'issue de l'examen des offres de Passation des Marchés et du choix définitif du Prestataire par l'Autorité Contractante, la Lettre-Commande est souscrite par l'Entrepreneur et signée par l'Autorité Contractante et notifiée par le chef de service du marché.

18. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Esse auprès du **Chef Service de la Structure Interne de Gestion des Marches Publics de la Mairie d'ESSE**, B.P : 01 ESSE, Tél : (237) : 694 27 69 84.

20- ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION

Le Maire de la Commune d'ESSE se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent dossier de cotation.

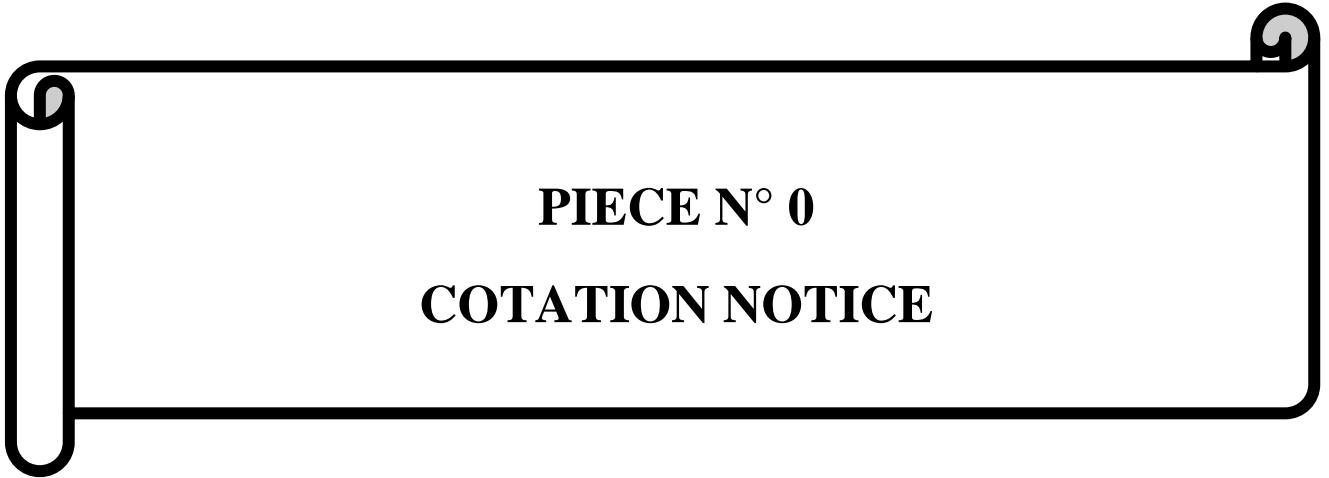
NB : TOUTE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES DEVRA ETRE SIGNALLEE PAR ECRIT ET MESSAGERIE TELEPHONIQUE AU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AVEC COPIES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC) AUX NUMEROS VERTS SUIVANTS : 673 20 57 25/699 37 07 48 ou contacter LA CONAC au numéro vert : 1517.

ESSE, le 31 JANVIER 2025

LE MAIRE

Ampliations :

- PREFET/MAF;
- DDMINDEVEL/MAF;
- CHEF SERVICE DU PATRIMOINE DE L'ETAT/MAF;
- DDMAP/MAF ;
- ARMP ;
- Président CIPM/ESSE ;
- SIGAMP/ESSE ;
- Affichage / Chrono.



PIECE N° 0

COTATION NOTICE

COTATION NOTICE N°001/CN/COM-ESSE/SG/ISAMPC/2025 of the 31 JANUARY 2025

Launched in the emergency procedure

For the acquisition of a compactor by Esse Council, Mefou and Afamba Division, Center Region.

FINANCING: PIB MINDEVEL 2025

1- PURPOSE OF THE COTATION:

The mayor of Esse council launches in the emergency procedure , the Mayor of the Commune of ESSE, launches in emergency procedure, **For the acquisition of a compactor by Esse Council, Mefou and Afamba Division, Center Region.**, the characteristics of which can be found in the Listing File.

2- DESCRIPTION OF WORK:

The service includes :

Série	Désignation	N. Réf
A0103408	VIBRATORY ROAD ROLLER Or EQUIVALENT	RWYL41

NB : the service includes Operations this list of which is not exhaustive.

3- DELIVERY TIMES

The maximum period provided by the Mayor of the Commune of Esse, Project Owner for the performance of the services covered by this notice of quotation of sixty (60) calendar days.

4- ALLOTMENT

The quotation file is made up of a single batch, the estimated cost of which is estimated as follows:

N°	Départ.	Arr.	Name of beneficiary	Amount in F CFA	Imputation
1	AFAMABA AND MEFOU	ESSE	For the acquisition of a compactor by Esse Council, Mefou and Afamba Division, Center Region.	10 000 000	

5- FORECAST COST

The services covered by this listing notice are Ten million (10 000 000) CFA Francs.

6- FUNDING

The services covered by this Listing notice are financed by the BIP – MINDEVEL for the 2025 financial year.
Charge:

7- PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this listing notice is reserved for companies under Cameroonian rights with the required legal, financial and technical capacities.

8- PROVISIONAL DEPOSIT

Each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond established by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry in charge of finance and whose list appears in document 12 of the CD, an amount of 2% of the estimated cost of the contract, all taxes included, i.e. **two hundred thousand (200 000) Francs CFA** valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

This security will be issued in accordance with the provisions of circular letter N°000019/LC/MINMAP du 05 June 2024.

9- CONSULTATION OF THE FILE

The file can be consulted during working hours **to the Internal Structure for Administrative Management of Public Contract**, upon publication of this notice.

10- ACQUISITION OF THE FILE

The Quotation File can be obtained as soon as this notice is published, **to the Internal Structure for Administrative Management of Public Contract**, against presentation of a receipt for payment of **thirty five thousand (35,000) CFA francs**, issued by the Municipal Revenue of ESSE, representing the purchase costs of the file, non-refundable.

11- SUBMITTING OFFERS

Bids per lot written in French or in English, in seven (07) copies (including one original and six copies marked as such), will be submitted **to the Internal Structure for Administrative Management of Public Contract**, no later than **04 MARCH 2025** at 11 a.m. sharp and must be marked:

COTATION NOTICE N°002/CN/COM-ESSE/SG/ISAMPC/2025 of the 31 JANUARY 2025

Launched in Emergency Procedure.

FOR THE ACQUISITION OF A COMPACTOR BY ESSE COUNCIL, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION.

(TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSIONS).

12- ADMISSIBILITY OF TENDERS

The offers (administrative, technical and financial) are contained in a single document placed in an envelope and delivered under seal. The other required Administrative documents must imperatively be produced in originals or in copies certified true by the competent issuing department or an Administrative authority and dated less than three months, in accordance with the stipulations of the Special Rules of the Listing Notice.

The administrative file must include the following documents:

1. The declaration of intent to tender, dated, stamped (tax and municipal) and signed (according to the attached model) dating from less than 3 months preceding the date of submission of tenders;
2. A certificate of non-fault established by the Court of first instance dating from less than 3 months preceding the date of submission of tenders;
3. A certificate of bank domiciliation of the tenderer, issued by a first class bank approved by the Ministry in charge of Finance of Cameroon;
4. A receipt for the purchase of the tender dossier in amount of **thirty five thousand (35,000)** nonrefundable;
5. Bid bonds (according to the attached model) in the amount of **two hundred thousand (200 000) Francs CFA** with a validity period of one hundred and twenty (120) days, established by a first-rate bank (article 90.4 CMP);
6. A certificate of non-exclusion from public contracts issued by the competent authority of the body responsible for regulating public contracts (ARMP);
7. A certificate issued by the national social security fund certifying that the tenderer has met its obligations with respect to the said fund;
8. A certified copy of the valid commercial register;
9. The stamped location plan (tax stamp);
10. Stamped registration certificate (tax stamp);
11. Certificate of site visit signed by the project owner or on honor by candidate;

The Technical and Financial Offer must include, among other things, descriptive, quantitative and cost estimates completed in accordance with the models provided for in this cotation file. These tenders must be quoted exclusive of value added tax (**VAT**) and inclusive of all taxes (**VAT**) and accompanied by the stamped and signed letter of tender (fiscal) .

1. Opening of bids

The bids shall be opened in a single phase.

The opening of the administrative documents the technical and financial offers will take place on the **4 March 2025 at 12 p.m.** o'clock local time by the tenders board of the contracting authority in the meeting room of ESSE Council. Only bidders may attend this opening meeting or be represented by a unique person of their choice duly authorized.

2. DEADLINE FOR THE SUBMITTING

For this cotation request, the response time is set at twenty (20) days open days for companies wishing to participate from the date of publication of the cotation notice.

3. Evaluation Criteria

The evaluation criteria are the following:

15.1 - Main eliminatory criteria.

- Absence of submissiveness guaranty;
- The absence or non-conformity of a piece in the administrative offer 48 hours after the opening of the folds;
- False declaration or falsified document;
- Omission, in the Financial Offer, of a sub-detail of a quantified unit price;
- Incomplete financial file;
- Non-compliance with at least 70% of essential criteria;
- Non Acceptance of market conditions (absence CCAP and CCTP initialed on all pages, dates and signed on the last page).

15.2 - Qualification criteria.

The criteria relating to the qualification of candidates will relate to:

- Turnover (yes/no);
- The references of the Contractor (yes/no);
- The certificat of origin of the proposed material (yes/no);
- Identification of the impacts of the project on the environment (yes/no).

4. Attribution

Subject to compliance with the conditions for compliance of tenders, the award of this letters ordering quantifiable supplies and services is made to the tender fulfilling the required technical and financial qualification criteria and whose tender is evaluated the least expensive.

5. Signature of the contract

At the conclusion of the examination of the offers, proposal of the choice of the assignees by the Departmental Commission of Making of the Markets and the final choice of the Person receiving benefits by the Contracting authority, the contract is subscribed by the Entrepreneur and is signed by the Contracting authority.

6. validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the dead line set for the submission of tenders.

7. Complementary Information

Complementary technical information may be obtained during working hours from the ESSE Council, **to the Internal Structure for Administrative Management of Public Contract**, B.P: 01 ESSE, Phone: (237) : 694 27 69 84.

20- Additives to this cotation

The Mayor of the Township of ESSE reserves the right, in case of necessity, to bring all other ulterior modification useful to the present call of offers.

NB: ALL ESTABLISHED CORRUPTION TENTATIVE OR FACTS OF BAD PRACTICES SHOULD BE SIGNALLED IN WRITING AND TELEPHONIC MESSAGING TO THE MINISTER DELEGATED TO THE PRESIDENCY OF REPUBLIC LOADS SOME WALKS PUBLICS WITH COPIES TO THE PRESIDENT OF THE COMMISSION NATIONAL ANTI-CORRUPTION (CONAC) TO THE FOLLOWING TOLL-FREE NUMBERS: 673 20 57 25/699 37 07 48. contact OF CONAC at the toll-free number: 1517

ESSE, the 31 JANUARY 2025
THE MAYOR

Ampliations :

- PREFET/MAF;
- DDMAP/MAF;
- DD MINDDEVEL/MAF;
- HEAD OF STATE HERITAGE SERVICE /MAF;
- DD MINEDUB/MAF;
- ARMP ;
- Président CIPM/ESSE ;
- ISAMPC/ESSE;
- Display / Chrono.



PIECES N° 1

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

LETTRE D'INVITATION

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : Demande de Cotation pour **L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le **Maire de la Commune d'Esse**, Maître d'Ouvrage, lance une Demande de Cotation pour **L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

La prestation, objet de la présente demande de cotation, est constituée d'un lot unique. La participation à cette demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

A cet effet, vous trouverez ci-joints les bordereaux descriptifs et quantitatifs.

Les offres seront dépouillées le **04 MARS 2024 à 12 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse dans la salle des Actes de ladite Commune.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée et toutes taxes comprises (TTC).

- Cet engin sera réceptionné dans la **Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre**, dans un délai de **Soixante (60) jours calendaires** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Démarrer les Prestations par le Maître d'Ouvrage.

Veuillez agréer, **Madame/Monsieur**, l'expression de ma parfaite considération.

Esse, le 31 JANVIER 2025

Le Maire de la Commune d'Esse,

PIECES N° 2

REGLEMENT DE LA COTATION

LE DOSSIER DE COTATION

ARTICLE 1^{ER} - CONTENU DU DOSSIER DE COTATION

- 1.1 Le Dossier de Cotation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la cotation et stipule les conditions d'évaluation de ces lettres commandes.
- 1.2 Le Dossier de Cotation comprend les documents ci-après :
 - (a) La description des fournitures;
 - (b) le bordereau estimatif ;
 - (c) le modèle de soumission ;
 - (d) le projet de lettre commande ;
- 1.3 Le Co-contractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de cotation et s'y conformer scrupuleusement.

ARTICLE 2 - LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS ET PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre devra être remise en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies. Elle comprendra les documents suivants dûment remplis présentés en un document unique, comportant trois (03) parties :

I. CRITERES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

N° D'ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
		OUI	NON	
1.	La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres;			
2.	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres;			
3.	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;			
4.	Une quittance d'achat de la demande de cotation d'un montant de Trente-cinq mille (35 000) francs CFA non remboursable ;			
5.	La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de Deux cent mille (200 000) Francs CFA , pour l' Acquisition d'un Compacteur par la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;			
6.	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation(ARMP);			
7.	Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;			
8.	une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent			

9.	Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité			
10.	Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;			
11.	Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;			

II. CRITERES DE CONFORMITE TECHNIQUE

Ils devront être conformes aux aspects ci-après :

N°	Critères	Conformité	
		Oui	Non
1	REFERENCE		
1.1	Une référence d'un montant minimum de cinq (5) millions et datant d'au moins (05) ans, qui prouve que le soumissionnaire a déjà eu à exécuter une prestation dans le domaine des Approvisionnements Généraux (1ère, 2ème et dernière page + PV de réception ou une Attestation de bonne fin) ;		
2	PROSPECTUS :		
2.1	Présence des prospectus en couleur dans tous les documents (original et copies)		
2.2	Certificat d'origine		
2.3	Prospectus conformes aux spécifications techniques		
2.4	Prospectus laissant apparaître de manière lisible la marque et la référence des appareils		
2.5	L'autorisation sur l'honneur signée du soumissionnaire, permettant à l'Autorité contractante de requérir les renseignements à l'effet de vérifier l'authenticité des documents fournis ;		
3	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		
3.1	Offre présentée sous la forme d'un document unique		
3.2	Les parties séparées par les intercalaires de couleurs		
3.3	Annonces des différentes parties		

N.B :

- a) La référence n'est prise en compte que si elle est accompagnée du PV de réception ou d'une Attestation de Bonne Fin correspondant ;
- b) Seules les offres dont les dossiers administratifs sont conformes, subiront l'analyse de la partie technique puis financière.

III. CRITERES DE CONFORMITE FINANCIERE

N° ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		Commentaires et Observations
		oui	non	
1	La lettre de soumission rédigée selon le modèle joint, timbrée (communal et fiscal) au tarif en vigueur, signée et datée			
2	Le bordereau des prix unitaires rempli et signé selon le modèle			
3	Le devis quantitatif et estimatif rempli, daté et signé selon le modèle			
4	La capacité financière d'autofinancement doit couvrir au moins la moitié du montant prévisionnel			

L'offre devra être présentée en un seul document relié. Les différentes parties doivent être annoncées. Les pièces de ces différentes parties doivent être séparées par des intercalaires de couleur.

Toute offre non conforme sera purement et simplement rejetée, sans que cela ne donne droit à réclamation de la part du soumissionnaire.

Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées de moins de trois (03) mois : Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non-redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du Dossier de Cotation.

ARTICLE 4 - OFFRE

- 4.1 Le Co-contractant précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA)
et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes compris (TTC).
- 4.2 Le Co-contractant complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le dossier de cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures objet de la lettre commande.
- 4.3 Le Co-contractant remplira, paraphera chacune des pages et signera le projet de lettre commande à la dernière page.

ARTICLE 5 - MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

ARTICLE 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres seront valables pour une période de **90** (quatre-vingt-dix) **jours**, à compter de la date de leur ouverture.

ARTICLE 7 - CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les Co-contractants placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée à L'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la cotation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

ARTICLE 8 - DATE ET HEURE LIMITES DE DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues, au plus tard le **04 Mars 2025 à 11 h** auprès du **chef de service de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Commune d'ESSE**.

ARTICLE 9 - OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence du soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, présent à l'ouverture des offres qui aura lieu **04 Mars 2025 à 12 h** précise dans la salle des actes de l'hôtel de ville d'Esse.

Elle adressera une copie de chaque offre simultanément au représentant de l'ARMP et à l'Autorité Contractante.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés sus citée établira un tableau de notation des offres et un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 10 - VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET NOTATION DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la notation des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres par rapport à chacune des trois parties (documents administratifs, techniques et financiers), ensuite s'attardera sur les délais et les spécifications techniques ;

- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au co-contractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Cotation, et qu'elle est l'offre la moins-disante. La Commission transmettra cette proposition à l'Autorité Contractante.

ARTICLE 12 - COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage (Autorité Contractante) décidera de l'attribution et publiera le résultat de la procédure d'attribution dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire,
- b) le montant validé,
- c) l'objet de la cotation,
- d) le délai de livraison.

ARTICLE 13 - SIGNATURE DE LA LETTRE - COMMANDE

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par L'Autorité Contractante et sera notifiée au Fournisseur par le chef de service du Marché, ensuite le soumissionnaire se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 14 - CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les Membres de la commission et les Co-contractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande.
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable à l'Autorité Contractante.

"Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi l'Autorité Contractante des avantages de cette dernière.

PIECE N° 3

PROJET DE LETTRE COMMANDE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL- PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE –WORK – FATHERLAND

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

LETTRE COMMANDE N° /LC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2025 du passée Après Avis de Cotation
n° /DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2025 du En Procédure d'Urgence
POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU
ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE d'Esse

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE: (*indiquer le titulaire et son adresse à compléter*)

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEU DE LIVRAISON : Mairie d'Esse.

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Soixante (60) jours

FINANCEMENT: Budget d'investissement public (BIP)- MINDDEVEL, Exercice 2025

IMPUTATION:

SOUSCRITE, LE _____
SIGNEE, LE _____
NOTIFIEE, LE _____
ENREGISTREE, LE _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun représenté par le Maire de la Commune d'Esse, ci-après dénommé « **Maître d'Ouvrage** »

D'une part,

Et l'Entreprise_____

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

Représentée par son Directeur Général Monsieur / Madame _____ dénommé ci-après « **Le Cocontractant** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Article 4 : TEXTES GENERAUX

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Article 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 10 : NOTIFICATION

Article 11 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Article 12 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 13 : RECEPTION DU MATERIEL

Article 14 : GARANTIES

Article 15 : ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 16 : GENERALITES – PRIX

Article 17 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Article 18 : AVANCE DE DEMARRAGE

Article 19 : MODALITE DE PAIEMENT

Article 20 : NANTISSEMENT

Article 21 : REGIME FISCAL

Article 22 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITION DIVERSES

Article 23 : LITIGES

Article 24 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 25 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 26 : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet **L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE** ; suivant les caractéristiques définies dans le descriptif technique des équipements, des consommables et les quantités définies dans le Bordereau des prix et des quantités présentées par le bénéficiaire.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont les suivantes par ordre de priorité :

1. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (**CCAP**) ;
2. La soumission du prestataire et ses propositions ;
3. Les dispositions non contraires aux Cahiers de Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci – dessus citées ;
4. Le détail estimatif ;
5. Le bordereau descriptif et quantitatif.

Article 4 : TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux lois et réglementations en vigueur au Cameroun, notamment:

1. **La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code General des Collectivités Territoriales Décentralisées**
2. **La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Lois de Finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;**
3. **La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;**
4. **La loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;**
5. **la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 sur le régime financier de l'Etat**
6. **la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;**
7. **la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;**

Les textes régissant les corps de métier ;

8. Le **Décret N°2001/048** du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le **Décret N°2012/076** du 08 mars 2012;
9. Le **Décret N°2003/651/PM** du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
10. Le **Décret N°2012/075** du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
11. Le **Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018** portant Code des Marchés Publics;
12. **L'Arrêté n°401/MINMAP/CAB** du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique.
13. **L'Arrêté N°033/CAB/PM** du 13 Février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
14. **L'Arrêté N°093/CAB.PM** du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
15. **L'Arrêté N°00002/MINEPDED** du 08 Février 2016 définissant le canevas type des termes de référence (TDR) et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental ;

16. La **Circulaire N°002/CAB/PM** du **31 Janvier 2011** relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
17. La **Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB** du **25 Avril 2022**, relative à l'application du Code des Marchés Publics;
18. La **Circulaire N°00013995/C/MINFI 31/12/2024** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
19. **Annexe 2 de la Circulaire N°00013995/C/MINFI 31/12/2024** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
20. La **Circulaire N°015/LC/MINMAP/CAB** du **12 Octobre 2016**, portant encadrement de l'exigence d'attestation de visite de sites dans la passation de certains marchés publics dans ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics en vigueur ;
21. La **Lettre N°008185/L/PR/MINMAP/CAB** du **16 novembre 2016**, objet vulgarisation des numéros de téléphone de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINMAP ;
22. Les **DTU** pour les livraisons des engins
23. Les **normes techniques** en vigueur au Cameroun ;
24. D'autres **textes spécifiques au domaine concerné** par la lettre commande.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre Commande et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

- **L'Autorité Contractante (AC)** est : le **Maire de la Commune d'Esse**. Il passe la Lettre Commande, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **L'autorité chargée du contrôle externe** est : Le **MINMAP/MAF** Il organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics. Le MINMAP exerce le contrôle externe;
- **Le Maître d'Ouvrage** est: le **Maire de la Commune d'Esse**, il représente l'administration bénéficiaire des travaux;
- **Le Chef de service du marché** est: le **Chef Service Technique de la Mairie d'Esse**, accrédité par le Maître d'Ouvrage pour une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration et de la réception des prestations, objet de la Lettre Commande.
- **L'Ingénieur du marché** est : le **Chef Service du patrimoine de l'Etat de la Mefou et Afamba**.
- **Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire de la lettre commande** est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :.....

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison des équipements est fixé à **Soixante (60)** jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

La réception sera faite à la Mairie d'Esse.

Article 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Prestataire fait élection de domicile A _____ B.P : _____ TEL : _____
Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture sous le contrôle de l'Ingénieur (voir article 5) et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications techniques de la présente Lettre Commande.

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des fournitures, leur livraison, et les frais de recette technique.

Article 10 : NOTIFICATION

La présente Lettre Commande sera notifiée au Fournisseur après sa signature par l'Autorité Contractante.

Article 11 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

La Fourniture comprend : (insérer devis quantitatif et estimatif)

Article 12 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Avant la réception provisoire, le Fournisseur devra transmettre au Maitre d'ouvrage avec copie à l'Ingénieur tous les documents techniques sur l'utilisation, l'entretien et les garanties nécessaires.

Article 13 : RECEPTION DU MATERIELS

Avant la réception, le fournisseur demande par écrit au Maitre d'ouvrage avec copie à l'Ingénieur l'organisation d'une visite technique préalable à la réception ;

Le Maitre d'ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Fournisseur par une Commission composée comme suit :

1. L'Autorité contractante ou son représentant : **Président** ;
2. Le Chef Service du patrimoine de l'Etat de la Mefou et Afamba ou son Représentant : **Rapporteur** ;
3. Le DDMINDDEVEL ou son Représentant : **Membre** ;
4. Le Chef de service du marché ou son représentant: **Membre**;
5. Le Comptable Matières de la Commune d'Esse: **Membre** ;
6. Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire de la Lettre Commande : **Membre** ;
7. L'Autorité chargée du contrôle externe ou son représentant : **Observateur** .

Tout autre membre désigné par le Maitre d'ouvrage en raison de son expertise.

Le Fournisseur doit livrer l'enfin demandé conformément aux spécifications techniques et les quantités prescrites par le Maitre d'ouvrage.

La Commission vérifiera la conformité du matériel avec les prescriptions de la Lettre Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non – conformité, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais les matériels incriminés.

En cas de fournitures conformes, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un Procès – Verbal de réception signé par tous les membres de la Commission et par le Fournisseur. Ce Procès – Verbal se prononce sur la quantité des fournitures, la qualité et le respect des clauses contractuelles.

Article 14 : ASSURANCE ET TRANSPORT

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par le fournisseur. Le Maitre d'ouvrage doit être dégagé de toute obligation.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15 : GENERALITES – PRIX

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 16 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de : _____ (Montant en chiffres) _____ F CFA TTC (_____ montant en lettres) _____ Francs CFA toutes Taxes comprises conformément au détail estimatif joint.

Article 17 : GARANTIES ET CAUTIONS

17.1. Cautionnement définitif : Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC de la lettre commande. Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la lettre commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

Article 18 : MODALITE DE PAIEMENT

18.1 Avance de démarrage

Il n'est prévu aucune avance de démarrage pour la présente Lettre-Commande.

18.2 Echelonnement des Paiements.

Les paiements s'effectueront en décompte unique après livraison des prestations exécutées.

Le Co-contractant est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

18.3 Contrôle externe de l'exécution

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Afamba est chargé du visa préalable sur la facture dans le cadre de la présente lettre commande.

Article 19 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement contenu dans le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, sont désignés comme suit:

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Maire de la Commune d'Esse** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est **le Maire de la Commune d'Esse** ;
- L'Organisme ou le responsable chargé du paiement est: **Le Receveur Municipal d'ESSE**;
- Le responsable compétent pour le contrôle financier est : **le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente lettre commande est: **le Maire de la Commune d'Esse**.

Article 20 : REGIME FISCAL

La présente lettre commande est assujetti au régime fiscal et douanier en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 21 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché sont à timbrer (Fiscal et Communale) et à enregistrer par les soins et aux frais du Fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES.

Article 22 : LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par le Tribunal de Première Instance de Mfou.

Article 23 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande peut-être résilier dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 24: EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires (07 Originaux et 08 photocopies) de la présente Lettre Commande seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Chef de Service du Marché pour ventilation.

Article 25 : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification au Fournisseur.

Page ... et dernière de la **LETTRE COMMANDE N°..... /LC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2025** du passée

Après Avis de Cotation n°..... /AC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2025 du En Procédure d'Urgence

**POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU
ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE d'ESSE

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE: (*indiquer le titulaire et son adresse à compléter*)

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEUX DE LIVRAISON :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Soixante (60) Jours

VISAS ET SIGNATURES

Lu et accepté par l'Entrepreneur
ESSE, le
Signé par le Maître d'Ouvrage
ESSE, le
Enregistrement

PIECE N° 4
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

COTATION N°001/DC/CO-ESSE/SG/SIGAMP/2025 DU 31 JANVIER 2025
POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA, REGION DU CENTRE.
(À remplir par le candidat)

Série	Désignation	N. Réf	UNITE	P.U (en lettre)	P.U (en chiffre)
A0103408	VIBRATORY ROAD ROLLER OU EQUIVALENT L'Unité: _____	RWYL41	U		

PIECE N° 5
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

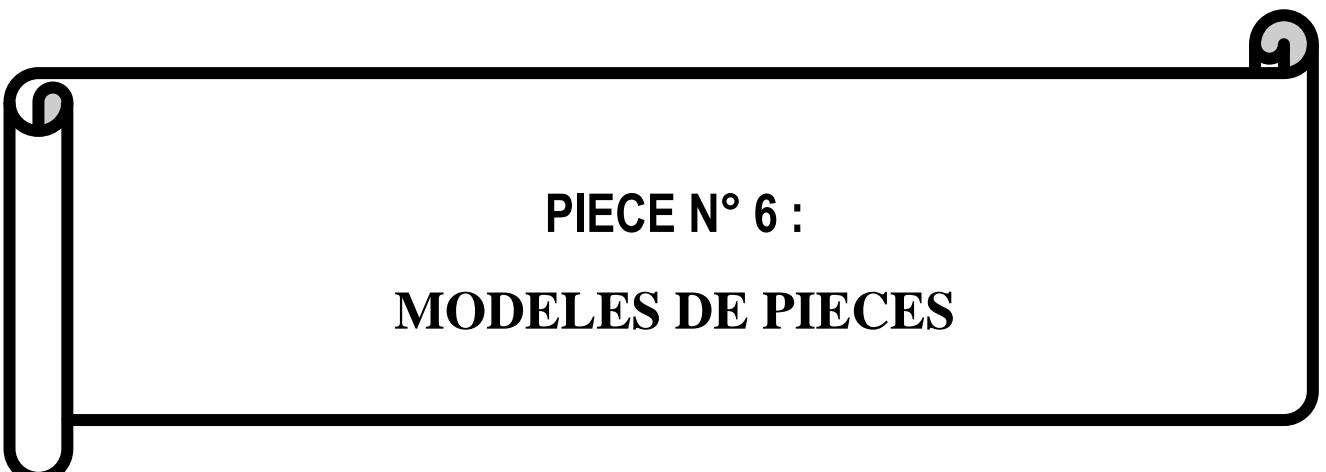
COTATION N°001/DC/CO-ESSE/SG/SIGAMP/2025 DU 31 JANVIER 2025
POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA, REGION DU CENTRE.
(À remplir par le candidat)

Série	Désignation	N. Réf	UNITE	QTITE	P.U	P. T
A0103408	VIBRATORY ROAD ROLLER OU EQUIVALENT	RWYL41	U	01		
TOTAL HT						
TVA 19,25%						
IR 2.2% ou 5,5%						
NAP						
TOTAL GENERAL TTC						

ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF A LA SOMME DE FCF _____ HT
 ET DE _____ TTC

N.B. : 1. Les prix du matériel sont fermes et non révisables.

2. Les prix unitaires doivent être précis en chiffres et en toutes lettres.



PIECE N° 6 :

MODELES DE PIECES

4.1. LETTRE DE SOUMISSION

Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le Dossier de cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés (préciser adresse), offrons de fournir et de / Livrer : _____ (préciser la liste des équipements sollicités), Conformément à la demande de cotation et pour la somme de _____ F CFA (en lettre). Hors Taxe le cas échéant et toutes Taxes comprises F CFA (en chiffres).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de Trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Date _____

Signature _____

Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat.

4.2. MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], «l'Autorité Contractante»

Attendu que l'entreprise ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet la Demande de cotation], ci-dessous désignée «l'offre», et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [Nom et adresse de la banque], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque» ou une compagnie d'assurance, déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

- Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres; ou
- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité:
 - omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire;
 - omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à [Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à le.....
[Signature de la banque]

4.3-AUTORISATION DE VERIFICATION DES DOCUMENTS

Monsieur, Madame,

Responsable des Ets _____ B.P : _____ Tél _____

Après avoir examiné le Dossier de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de réaliser la **POUR L'ACQUISITION DU VIBRATEUR MOBILE DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

Conformément à la demande de cotation et pour la somme convenue et proposée à la soumission.

Nous déclarons sur l'honneur, conforme et exact, toutes les informations contenues dans notre offre.

En foi de quoi nous autorisons le Maître d'Ouvrage à procéder à toute vérification utile.

Fait A _____, le _____

Le Prestataire.

PIECE N° 7

**Liste des banques et organismes financiers habilités
à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics**

I. BANQUES

1. Afriland First Bank (AFB), BP.11 834, Yaoundé;
2. Access Bank Cameroun, BP. 6 000, Yaoundé;
3. Banco National de Guinea Equatorial (BANGE), Yaoundé ;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP, 2 933 Douala ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP, 12 962, Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP, 660, Douala ;
7. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP, 1 925, Douala ;
8. Citibank Cameroun BP.4 571, Douala;
9. Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP, 4 004, Douala;
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP, 582 Douala;
11. La Regionale Bank, BP: 30 145, Yaoundé;
12. National Financial Credit Bank (NFC-Bank) BP, 6 578 Yaoundé;
13. Société Camerounaise de Banque au Cameroun (SCB-Cameroun), BP, 300 Douala ;
14. Société Générale du Cameroun (SGC) BP.4 042 Douala ;
15. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP, 1 784, Douala;
16. Union Bank of Cameroon (UBC), BP, 15 569, Douala;
17. United Bank for Africa (UBA), BP, 2 088, Douala;
18. Credit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-Bank) BP:30 388, Yaoundé.

II. Compagnies d'Assurances

- A. Activa Assurances, BP. 12 970, Douala;
- B. Aréa Assurances, BP. 15 584, Douala;
- C. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP. 3 073, Douala;
- D. Chanas Assurances, BP. 109, Douala;
- E.CPA S.A, BP. 54, Douala;
- F. NSIA Assurances, BP. 2 759, Douala;
- G. Pro Assur, BP. 5 963, Douala;
- H. SAAR, BP. 1 011, Douala;
- I. Prudential Beneficial General Insurance, BP. 2 328, Douala;
- J. Royal ONYX Insurance Cie, BP. 12 230, Douala ;
- K. SANLAM Assurance Cameroun, BP. 12 125, Douala. ;
- L. Zenithe Insurance, BP. 1 540, Douala.

COTATION N°..... /DC/COM-ESSE/SIGAMP/2025 DU
POUR L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR PAR LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA, REGION DU CENTRE.

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
01								
02								
03								

Membres de la Commission.

N°	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			



PIECE N°8
GRILLES D'EVALUATION

I. CRITERES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

N° D'ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		COMENTAIRES ET OBSERVATIONS
		OUI	NON	
1.	La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres;			
2.	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres;			
3.	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;			
4.	Une quittance d'achat de la demande de cotation d'un montant de Trente Cinq mille (35 000) francs CFA non remboursable ;			
5.	La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de Deux cent mille (200 000) Francs CFA , pour l' Acquisition d'un Compacteur par la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;			
6.	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation(ARMP);			
7.	Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;			
8.	une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent			
9	Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité			
10	Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;			
11	Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;			

II. CRITERES DE CONFORMITE TECHNIQUE

Ils devront être conformes aux aspects ci-après :

N°	Critères	Conformité	
		Oui	Non
1	REFERENCE		
1.1	Une référence d'un montant minimum de cinq (5) millions et datant d'au moins de Cinq (05) ans , qui prouve que le soumissionnaire a déjà eu à exécuter une prestation dans le domaine des Approvisionnements Généraux (1ère, 2ème et dernière page + PV de réception ou une Attestation de bonne fin) ;		
2	PROSPECTUS :		
2.1	Présence des prospectus en couleur dans tous les documents (original et copies)		
2.2	Le Certificat d'origine		
2.3	Prospectus conformes aux spécifications techniques		

2.4	Prospectus laissant apparaître de manière lisible la marque et la référence de l'engin		
2.5	l'Autorisation sur l'honneur signée du soumissionnaire, permettant à l'Autorité contractante de requérir les renseignements à l'effet de vérifier l'authenticité des documents fournis ;		
3	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		
3.1	Offre présentée sous la forme d'un document unique		
3.2	Les parties séparées par les intercalaires de couleurs		
3.3	Annonces des différentes parties		

N.B :

- c) La référence n'est prise en compte que si elle est accompagnée du PV de réception ou d'une Attestation de Bonne Fin correspondant ;
- d) Seules les offres dont les dossiers administratifs sont conformes, subiront l'analyse de la partie technique puis financière.

III. CRITERES DE CONFORMITE FINANCIERE

N° ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		Commentaires et Observations
		oui	non	
1	La lettre de soumission rédigée selon le modèle joint, timbrée (communal et fiscal) au tarif en vigueur, signée et datée			
2	Le bordereau des prix unitaires rempli et signé selon le modèle			
3	Le devis quantitatif et estimatif rempli, daté et signé selon le modèle			
4	La capacité financière d'autofinancement doit couvrir au moins la moitié du montant prévisionnel			